

Monsieur le Président, Mmes et MM.

Comme vous le savez le nouveau PAL communal doit permettre

- a) d'harmoniser la planification avec le plan directeur régional
- b) de répondre aux exigences posées par la LAT (nouvelle loi entrée en vigueur en mai 2014)

On peut affirmer que la révision du PAL de notre commune a débuté en 2014 avec la rédaction du rapport d'opportunité validé par le SDT en 2015. Rapport qui débouchait sur la nécessité d'une révision complète du plan de zone communal

Les enjeux :

- a) Redimension de la zone à bâtir > réduction / réaffectation de surfaces
- b) Identification des éventuelles extensions (réserve pour développements futurs)

Le 21 novembre de l'année dernière une information a été donnée à la population qui a pu se rendre compte des modifications qui seront apportées au plan de zone communal.

Les personnes qui l'on souhaité ont pu solliciter un rendez-vous afin de discuter avec le bureau mandaté et/ou un représentant communal. Plus de 60 rencontres ont été organisées avec les propriétaires qui souvent ont demandé un délai de réflexion et pour certains d'entre eux doivent encore donner une réponse relative à leur intention quant à l'affectation de leurs parcelles (maintien en zone à bâtir ou réaffectation).

Après consultation de notre mandataire (Bureau Eschmann) les prochaines étapes sont les suivantes :

- 1) Fin des retours des propriétaires
- 2) Synthèse des modifications (restitution/changement d'affectation/extensions)
- 3) Finalisation de la conception directrice et envoi au SDT pour préavis horizon fin 2018  
*(définir les besoins et la volonté de la commune en matière de mobilité, de stationnement, de services collectifs et d'espaces publics)*
- 4) Travail en parallèle sur les autres éléments du plan de zones et du RCC
- 5) Envoi du PAL complet pour examen préalable au 2<sup>ème</sup> semestre 2019 (durée 4-6 mois)
- 6) Mise au net puis dépôt public – 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

Le calendrier dépend fortement des retours du SDT sur la conception directrice puis sur l'examen du PAL complet.

Il convient encore de préciser que la commission de l'urbanisme est associée de près aux travaux puisque lors de chaque séance un point de l'ordre du jour est consacré aux réflexions sur la révision du PAL en compagnie des représentants du bureau mandaté.

Le CC ne manquera pas de tenir informé le CG de l'état d'avancement du dossier par une présentation adéquate du bureau spécialisé si cela est souhaité.

*Chr. Ferry*